



COMPTE-RENDU  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
3 novembre 2016

L'an 2016 le 3 novembre à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre-Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de FLANDIN Joël, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: 28/10/2016

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire ; Mmes : BARTHELEMY Catherine, DUGAT Marie-Christine, CHARDON Mireille, MIGNOT Clotilde; MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, JALICON André, MATHEVON Christophe, POUX Bernard

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. BEAUGENDRE Alban

**Délibération 2016\_034 : Test DEMAT → délibération inexistante annulée**

Délibération annulée, en raison du test de dématérialisation des actes avec la Préfecture, test concluant.

**Délibération 2016\_035 : Planning du service administratif**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'harmonisation des horaires du service administratif à compter du 1er janvier 2017 du poste de secrétaire de mairie occupé par Madame SEMBEL Stéphanie, adjoint administratif territorial 1ère classe. Monsieur le Maire détaille les fonctionnements actuel et demandé comme suit :

**Fonctionnement actuel du service administratif - 28/35ème :**

Lundi	:	13h30/17h	--> temps de travail : 3h30
Mardi	:	9 h/12h - 13h30/17h	--> temps de travail : 6h30
Mercredi	:	10 h/12h	--> temps de travail : 2h
Jeudi	:	9 h/12h - 13h30/18h	--> temps de travail : 7h30
Vendredi	:	9 h/12h - 13h30/17h	--> temps de travail : 6h30
Samedi	:	10 h/12h	--> temps de travail : 2h

14h hebdomadaire d'ouverture au public :

Lundi et vendredi de 14h à 17h  
Jeudi de 14h à 18h  
Mercredi et samedi de 10h à 12h

**Demande d'harmonisation des horaires du service administratif au 01/01/2017 - 28/35ème :**

Lundi	:	9h/12h - 13h30/18h	--> temps de travail : 7h30
Mardi	:	9h/12h - 13h30/17h	--> temps de travail : 6h30
Jeudi	:	9h/12h - 13h30/18h	--> temps de travail : 7h30
Vendredi	:	9h/12h - 13h30/17h	--> temps de travail : 6h30

14h hebdomadaire d'ouverture au public :

Lundi de 14h à 17h  
Jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h  
Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Accepte la demande d'harmonisation des horaires du service administratif selon le tableau ci-dessus détaillé,
- Approuve la modification des horaires du service administratif du poste de secrétaire de mairie occupé par Madame SEMBEL Stéphanie, adjoint administratif territorial 1ère classe, à compter du 1er janvier 2017,
- Décide d'adopter le nouveau fonctionnement du service administratif comme présenté par Monsieur le Maire, à compter du 1er janvier 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à établir le planning hebdomadaire de Madame SEMBEL Stéphanie.

**Délibération 2016\_036 : Litige avec l'entreprise COTTON**

Suite aux échanges de courriers entre Monsieur le Maire et la Fédération Française du Bâtiment(FFB);

Suite à la délibération n°2016-020 du 16 juin 2016 contestant les factures de l'entreprise COTTON d'un montant total de 10 169.38€ TTC datant du 13 juin 2012 pour des révisions de prix au cours des travaux des lots 2 et 3 de restructuration du presbytère en nouvelle mairie;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des termes du dernier courrier reçu de la FFB expliquant qu'une "erreur arithmétique s'est glissée dans le calcul effectué par l'Office du Bâtiment et des Travaux Publics du Puy-de-Dôme mandaté par l'entreprise COTTON". La révision des prix s'élève en réalité à 1807.21€ HT au total correspondant à :

- \* 102.44€ HT pour le lot n°2-Démolitions et VRD
- \* 1704.77€ HT pour le lot n°3-Maçonnerie et Gros Oeuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à régler 1807.21 € HT au total selon le détail ci-dessus à l'entreprise COTTON.

**Délibération 2016\_037 : Election du 3ème Adjoint au Maire**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de Madame la Préfète acceptant la démission de Madame Valérie VERGNE de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale en application de l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à compter du 20 octobre 2016. Monsieur le Maire propose d'élire un troisième adjoint.

— Election du 3ème Adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	10
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
Nombre des suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

Noms des Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Philippe BOUCHAT	3
Mireille CHARDON	2
André JALICON	3

Résultats du deuxième tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	10
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre des suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5

Noms des Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Philippe BOUCHAT	4
André JALICON	5

Mr André JALICON a été proclamé 3ème Adjoint et a été immédiatement installé.

### Questions diverses :

- Le T3 au presbytère de Massagettes est vide et des visites sont en cours.
- Demande d'installation d'un miroir à Massagettes, d'un panneau « interdit sauf riverains » au « centre » de Massagettes et d'un panneau STOP vers Prades.
- Demande de devis de revêtement du chemin du moulin de Massagettes.
- Prévoir de 'cacher' les containers d'ordures ménagères de Massages et de faire un courrier au SMCTOM pour que les employés rangent correctement les containers.
- Réaliser la pose d'un fer d'eau vers chez Sébastien BONY à La Vialette.
- Rechercher la délibération de vente de la salle des fêtes de Massagettes.

